

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 2 décembre 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_123 - FINANCES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 DEFINITIVES ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023 PROVISOIRES

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Or, aucune compétence nouvelle n'a fait l'objet d'un transfert au cours de l'année 2022.

Les attributions de compensation fixées provisoirement pour 2022 peuvent donc devenir définitives pour 2023 comme indiquées dans le tableau ci-après.

En application du Code général des impôts, l'EPCI communiquera à ses communes membres le montant prévisionnel des attributions de compensation avant le 15 février de chaque année.

Également, les attributions de compensation prévisionnelles pour 2023 peuvent être communiquées sur la base des reversements fixés pour 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2321-1,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Considérant l'absence de transfert de compétences nouvelles durant l'exercice 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 16 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances, Administration générale et Mutualisations en date du 21 novembre 2022,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 novembre 2022,

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les attributions de compensation définitives pour l'année 2022 et les attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2023 comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

COMMUNES	AC 2022 définitives <i>(Montants arrondis à l'euro près)</i>	AC 2023 provisoires <i>(Montants arrondis à l'euro près)</i>
BALLORE	20 991	20 991
BARON	50 577	50 577
BEAUBERY	89 010	89 010
CHAMPLECY	50 539	50 539
CHANGY	122 270	122 270
CHAROLLES	901 072	901 072
CHASSENARD	171 220	171 220
COULANGES	69 125	69 125
DIGOIN	2 912 643	2 912 643
FONTENAY	8 194	8 194
GRANDVAUX	19 053	19 053
HAUTEFOND	97 544	97 544
L'HÔPITAL LE MERCIER	33 501	33 501
LA MOTTE SAINT JEAN	164 720	164 720
LE ROUSSET-MARIZY	125 643	125 643
LES GUERREAUX	10 343	10 343
LUGNY-LES-CHAROLLES	71 904	71 904
MARCILLY-LA-GUEURCE	29 784	29 784
MARTIGNY-LE-COMTE	100 577	100 577
MOLINET	516 721	516 721
MORNAY	40 060	40 060
NOCHIZE	10 382	10 382
OUDRY	55 872	55 872
OZOLLES	101 437	101 437
PALINGES	350 775	350 775
PARAY LE MONIAL	2 205 432	2 205 432
POISSON	64 800	64 800
PRIZY	15 883	15 883
SAINT AGNAN	118 350	118 350
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	128 223	128 223
SAINT BONNET DE JOUX	256 101	256 101
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	43 773	43 773
SAINT JULIEN DE CIVRY	115 473	115 473
SAINT LEGER LES PARAY	103 881	103 881
SAINT VINCENT BRAGNY	175 403	175 403
SAINT YAN	313 927	313 927
SUIN	60 769	60 769
VARENNE ST GERMAIN	112 920	112 920
VAUDEBARRIER	50 477	50 477
VENDENESSE-LES- CHAROLLES	243 484	243 484
VERSAUGUES	17 471	17 471
VIRY	52 228	52 228
VITRY EN CHAROLLAIS	470 394	470 394
VOLESVRES	116 747	116 747
TOTAL	10 789 693	10 789 693

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Éric BOURDAIS
Membres présents à la séance : 45	Votants : 60

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Julien GAGLIARDI, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, André ACCARY à Annie BOISSARD, Christian LAROCHE à Anne DEGRANGE, David BÊME à Thierry DESJOURS, Céline BIJON à Gilles PERRETTE, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Gérard DUCHET à Philippe DUMOUX, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES à Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Jean ETAIX, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Pascal RAMEAU, Béatrice LECONTE, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 8 décembre 2022
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais